

**Mairie de Lafrançaise**

(Tarn et Garonne)

**Délibération n° 13***Objet : Convention SPA**Date de convocation :**11 mars 2022**Date d'affichage :**11 mars 2022**Nombre de Conseillers  
en exercice :*

23

*Nombre de présents :*

17

*Nombre de votants :*

19

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
LAFRANCAISE (TARN ET GARONNE)**L'an deux mille vingt deux  
Le 17 mars à 19 heuresLe Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise,  
sous la présidence de Monsieur Thierry DELBREIL, Maire.

Etaient présents :

Messieurs et Mesdames : Thierry DELBREIL, Jean-Pierre ANGLAS, Alain  
BELLICCHI, Anne BENAICHE, Joël COMBALBERT, Brigitte DELCASSE,  
Alain MALMON, Sonia PARRIEL, Véronique PATERNE, Marie-Laurence  
PUJOL, Marie-Laurence PRAISSAC, Gérard ROCHE, Franck SEGONNE, Pauline  
SEILHAN, Flavie TAVERA, Jean-Pierre VALETTE, Colette VERDOUX.

Pouvoir :

Mme Anne ARRESTIER a donné procuration à M. Thierry DELBREIL  
M. Joseph BOU-ZEID a donné procuration à M. Jean Pierre ANGLASAbsents : M. Pierrick THOMAS, Mme Monique LASVENES, M. Patrick  
SOULHAC, M. Christophe VIALA.

Secrétaire de Séance : M. Alain MALMON.

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée une nouvelle convention (remplacement de  
celle de 2012, devenue obsolète pour la SPA) pour la cession d'animaux auprès de  
la SPA de Montauban refuge du Ramier à compter de 2022.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- APPROUVE les termes de la convention à intervenir entre la Commune de  
Lafrançaise et la SPA de Montauban refuge du Ramier.

- ADOPTÉE -



Le Maire,

Thierry DELBREIL

La présente délibération peut  
faire l'objet d'un recours en  
annulation devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de  
2 mois à compter de sa  
notification ou de sa  
publication.